

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014106

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 27/11/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

OBJET : Election des membres de la commission de délégation de service public.

EXPOSE :

L'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que la commission de délégation de service public est composée du Maire, ou de son représentant, et de cinq autres membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé de la même façon à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Enfin, un ou plusieurs agents de la collectivité peuvent participer à la commission avec voix consultative, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Cette commission intervient deux fois dans la procédure de délégation du service public : d'abord pour dresser la liste des candidats admis à présenter une offre (article L 1411-1 alinéa 3 du CGCT), ensuite pour donner un avis sur les propositions des candidats et ceux avec lesquels la discussion doit être engagée (article L 1411-5 alinéa 5 du CGCT).

Il est proposé de proposer au conseil municipal de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 NOVEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 27 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 novembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, MM. KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI MOHAMED Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, ALVES Presilya, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par :	M. CHIBAH Salah
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. BENKHELOUF Boualem
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. BIDAL Damien

ABSENTS: MM. PLEE Eric, AIT BOUALI Omar

Mme GRARE Laurence représentée par M. DAGUET Anthony à partir de la question n° 330
M. HAFIDI Abderrahim représenté par M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°330
Mme ALVES Presilya partie à la question n°332

Secrétaire de séance: Mme RABAH Hana

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014106

Signataire : AD

OBJET : Election des membres de la commission de délégation de service public.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants et L1413-1,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires :

Nombre de votants :	47
Bulletins blancs ou nuls :	00
Nombre de suffrages exprimés :	47
Sièges à pourvoir :	05

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 9,40

ELECTION DES TITULAIRES				
	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
LISTE 1 A l'écoute, rassemblées, déterminés, pour vivre mieux à Aubervilliers	35	3	1	4
LISTE 2 Aubervilliers avance en confiance	9	0	1	1
LISTE 3 Agir pour Aubervilliers	03	0	0	0

ELECTION DES SUPPLEANTS				
	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
LISTE 1 A l'écoute, rassemblées, déterminés, pour vivre mieux à Aubervilliers	35	3	1	4
LISTE 2 Aubervilliers avance en confiance	9	0	1	1
LISTE 3 Agir pour Aubervilliers	03	0	0	0

ELIT :

Les membres **titulaires** de la commission de délégation de service public suivants :

M. MONINO Jean-François (liste 1)

Mme CHERET Magali(liste 1)

Mme MERCADER Maria (liste 1)

M. KADDOURI Nourredine (liste 1)

Mme VIGEANT Claire (liste 2)

Les membres **suppléants** :

M. WOHLGROTH Antoine (liste 1)

M. ROSENBERG Sylvère (liste 1)

M. KAMALA Kilani (liste 1)

M. CHOUDER Fethi (liste 1)

M. RACHEDI Hakim (liste 2)

Reçu en préfecture le : 28/11/2014

Publié le : 28/11/2014

Certifié exécutoire le : 28/11/2014

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG



L'adjoint délégué



Maria MERCADER Y PUIG